



Stauséigemeng

## ADMINISTRATION COMMUNALE DU LAC DE LA HAUTE-SÛRE

Téléphone 99 35 54 30  
E-Mail: [secretariat@lac-haute-sure.lu](mailto:secretariat@lac-haute-sure.lu)  
Homepage: [www.lac-haute-sure.lu](http://www.lac-haute-sure.lu)

Maison communale  
Doerfstrooss 7  
L-9635 Bavigne

### SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

En application des articles 12 et 13 de la loi communale, les membres du Conseil communal sont invités à assister à une réunion publique du Conseil communal, qui aura lieu jeudi, le 15 janvier 2026 à 14:00 heures dans la salle des séances de la maison communale à Bavigne, pour délibérer sur l'ordre du jour fixé comme suit :

#### ORDRE DU JOUR

		Séance publique
<b>1.</b>	<b>Introduction</b>	
1.1.	Approbation de l'ordre du jour	
		Séance à huis clos
<b>2.</b>	<b>Personnel</b>	
2.1.	Démission d'un fonctionnaire / approbation	
2.2.	Convention de mise à disposition d'un fonctionnaire d'une autre commune / approbation	
		Séance publique
<b>3.</b>	<b>Urbanisme</b>	
3.1	Compromis de vente d'un terrain sis à Nothum / approbation	
3.2	Actes notariés de cessions gratuites de terrains sis à Harlange /approbation	
3.3	Actes notariés ventes de terrains sis à Nothum et à Harlange / approbation	
3.4	Compromis de ventes de terrains sis à Nothum / approbation	
3.5	Droit de préemption-Pacte Logement / décision	
<b>4.</b>	<b>Divers</b>	
4.1.	Communications du collège des bourgmestre et échevins	
4.2.	Rapports des syndicats intercommunaux et des commissions consultatives	
4.3.	Questions des conseillers communaux	

Bavigne, le 9 janvier 2026

Pour le Collège des bourgmestre et échevins :

Le Bourgmestre,



Le Secrétaire ff,

Date publication : 9 janvier 2026

NB. Les pièces à l'appui des différents points de l'ordre du jour sont à la disposition des membres du conseil communal au bureau de la population pendant les heures d'ouverture de l'administration communale.